



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### produits sanguins labiles

Question écrite n° 124343

#### Texte de la question

M. Daniel Mach attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les craintes que suscite le projet d'importation de plasma thérapeutique, envisagé par la direction générale de la santé (DGS), suite à la décision de l'Afssaps d'arrêter la distribution de plasma, traité par bleu de méthylène en vue d'inactiver la présence de virus dans la poche de plasma à transfuser. De nombreuses associations de donneurs de sang bénévoles s'inquiètent en effet d'une possible marchandisation d'éléments issus du corps humain qui serait totalement contraire au système éthique de la transfusion sanguine française, fondé sur le bénévolat et la non-rémunération. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en ce domaine.

#### Texte de la réponse

L'approvisionnement en plasma thérapeutique est une des missions principale de l'Etablissement français du sang (EFS). Il existe plusieurs techniques de sécurisation des plasmas qui utilisent soit des procédés physico-chimiques (bleu de méthylène, solvant-détergent et intercept) soit la mise en quarantaine du plasma. Suite à la décision du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS), l'utilisation du plasma traité au bleu de méthylène cessera à compter de mars 2012 pour des raisons de moindre qualité et d'une plus grande fréquence des effets indésirables. Cet arrêt est anticipé grâce à une augmentation de la production de plasma traité par intercept, d'une part, et le recours au plasma sécurisé par quarantaine, d'autre part. L'usine de l'EFS de Bordeaux qui produit le plasma traité au solvant-détergent a rencontré des problèmes techniques mais elle fonctionne actuellement. Les autorités publiques sont très attachées au don éthique et à l'autosuffisance française. C'est pour cette raison que l'arrêt du plasma traité au bleu de méthylène a été anticipé. L'EFS dispose de stocks suffisants pour l'approvisionnement de plasma en France. Il n'est donc pas question d'importation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Mach](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 124343

**Rubrique :** Sang et organes humains

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Santé

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2011, page 12995

**Réponse publiée le :** 1er mai 2012, page 3317